

Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux - 70000 Vesoul Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr - site internet : www.sied70.fr

Compte rendu de la Commission « Travaux » du 06 novembre 2024

Présents en présentiel :

Membres de la Commission: Philippe COMBROUSSE (Président), Yves PELLETIER (délégué de Nantilly) Pierre CLERC (délégué de Pusey), Bernard DUCHANOY (délégué de Coulevon), Bernard LACROIX (délégué de Chatenois), Jean-Jacques MILLERAND (délégué de Ferrières-les-Scey).

Membres du Bureau syndical: Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (1er Vice-Président), André GAUTHIER (4ème Vice-Président), Viviane CARSANA (secrétaire adjointe).

Présents en distanciel :

<u>Membres de la Commission</u> : Sandrine DIETSCH (déléguée de Secenans), Loïc LABORIE (délégué de Luxeuil-les-Bains), Michel WASNER (délégué de Etobon).

<u>Membres du Bureau syndical</u>: Daniel NOURRY (administrateur), Virginie LUTHRINGER (administratrice), Denis DAGOT (administrateur).

Autres membres présents :

Fabrice TONGHINI (directeur), Georges MIGNOT (responsable du service réseaux-secs).

Excusés:

André MARTHEY (administrateur), Patrick NECTOUX (administrateur).

Le Président de la commission « Travaux », Philippe COMBROUSSE, ouvre la séance qui se déroule en présentiel au siège du SIED 70 au 1 rue Max Devaux 70000 VESOUL, et en visioconférence.

Bilan et perspectives de la maintenance éclairage public

Après une présentation de l'état des adhésions au service de maintenance établi au 30 octobre 2024, il est présenté aux membres de la commission la proposition d'ouvrir l'adhésion à la maintenance de l'éclairage public aux communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE, aux mêmes tarifs que les communes où le SIED 70 perçoit la TICFE et possibilités de prestations et de tarifications identiques, sauf le géoréférencement des réseaux sensibles et le suivi des disposition réglementaires DT-DICT.

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

Par ailleurs, une estimation des dépenses de géoréférencement est établie entre 50 et 60 000 €. Compte tenu du faible nombre d'entreprises locales pouvant répondre à ce besoin (3 recensées à ce jour), il est proposé une mise en concurrence simplifiée sous condition d'étaler les prestations en 2025 et 2026, avec des chantiers test d'ici fin 2024.

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

Fin des lampes SHP - Plan sobriété éclairage public 2025-2027:

Au 24 février 2027, il sera mis fin de la commercialisation et interdiction à la vente de toutes les lampes à décharge selon la directive européenne 2011/65/UE.

Il est proposé la mise en œuvre d'un financement plus important du SIED 70 sur les travaux d'optimisation de l'éclairage public, sous forme d'un appel à projets, doté d'1 million d'euros annuel sur 2025-2027, similaire à celui pour les dissimulations de réseau, pour maitriser et lisser les dépenses en retenant les principes suivants :

- Suppression du critère d'âge minimum ;
- Dossiers d'un maximum de 10 luminaires traités en dehors de cet appel à projets ;
- Valorisation financière des communes adhérentes au service de maintenance, avec mise en place d'horloges connectées imposée ;
- Bonification à la sélection lors d'une mutualisation des financements (Fonds vert, DSIL, DETR,);
 - Intégration des horloges au plafond subventionnable ;
 - Augmentation du plafond par luminaire (500€ au lieu de 450€) ;
- Exclusion du remplacement des lampes à décharge existante par des ampoules leds (fonctionnement).

Sur la base des estimations présentées, cela représenterait une perspective de :

- environ 10 000 luminaires (sur 15 000 luminaires estimés en rural) et 2 000 horloges à remplacer en 3 ans
 - 2 825 MWh de consommation annuelle économisées (-67%) et 185 tonnes de CO2 évitées

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

Marché de fourniture de matériel d'éclairage public – luminaires ordinaires:

Cet accord-cadre comportait 4 lots:

- Lot n°1 : luminaire fonctionnel
- Lot n°2 : luminaire d'ambiance
- Lot n°3 : mâts et candélabres
- Lot n°4: horloges astronomiques

Il s'achève le 4 avril 2025, date de fin du 4ème et dernier marché subséquent. Une nouvelle consultation est à prévoir.

Il est présenté la mise en œuvre d'un nouvel accord à bons de commande, sans marchés subséquents, selon les modalités suivantes :

- Durée ferme de 3 ans (égal à la durée du programme de rénovation de l'EP) ;
- Lots attribués à plusieurs attributaires avec une gestion des bons de commande en « cascade » : le volume des commandes sont attribués selon le classement du mieux disant ;
 - Montants maxi revus à la hausse (conséquence de l'appel à projets ci-dessus présenté);
- Actualisation des prescriptions techniques des lots n°1, 2 et 4 (luminaires et horloges connectés ou connectables) ;
- Création d'un 5ème lot pour la fourniture de drivers électroniques leds pour la maintenance de l'éclairage public (maitrise des coûts et uniformisation du matériel et des réglages) ;
 - Actualisation des prix selon le mois de commande.

La commission prend acte des modalités de mise en œuvre de ce nouveau marché.

Accord cadre n°46 – 4èmes marchés subséguents – Travaux sur les réseaux:

Les 3èmes marchés subséquents ont été notifiés le 29 mars 2024. La consultation des titulaires de l'accord-cadre aura lieu début 2025 pour l'attribution des 4èmes et derniers marchés subséquents.

<u>Accord cadre n°52 – 3èmes marchés subséquents – Fourniture des postes de transformation et des transformateurs:</u>

Une convention de groupement, signée le 24 janvier 2024, intègre désormais le SIED 70, le SDED 52, le SYDED 25, le SYDESL 71 et le SICECO 21.

La procédure retenue en 2023, pour la fourniture est un accord-cadre, après appel d'offres ouvert, d'une durée de 2 ans renouvelable de 4 périodes d'une année.

Les 2emes marchés subséquents ont été notifiés le 24 février 2024. La consultation des titulaires de l'accord-cadre aura lieu début 2025 pour l'attribution des 3èmes marchés subséquents.